

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 13 Pouvoirs
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. J.-M. KRENER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL-, A. CHABERT, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. M. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mmes C. MUNSCHE - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. DURMEYER-ROESS, M. R. LETSCHER, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -.

Délibération n°5 : Signature d'un avenant à la convention signée avec le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Saverne, la Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble fixant les modalités pratiques d'application et de perception de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : M. H. DOEPPEN

Vu l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Région de Saverne et des Communautés de Communes signataires adhérentes,

Vu la convention signée le 16 juillet 2019 avec le SMICTOM de la Région de Saverne, la Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble,

Vu les propositions du Président du SMICTOM de la Région de Saverne,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'AUTORISER le Président à signer

- un avenant à la convention du 16 juillet 2019 entre le SMICTOM de la Région de Saverne, la Communauté de Communes du Pays de Saverne, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre portant le montant de la contribution versée par les EPCI signataires à 97 % du montant de la Redevance Incitative émise initialement par le SMICTOM de la Région de Saverne ;
- tout avenant ultérieur à venir ;
- tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Marc KRENER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président